
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 24 / 2020 Bis

Nombre de Membres

En exercice :27

De Présents :24

De votants : 27

L'An deux mil vingt le Jeudi 27 août,

le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, Maire

Etaient présents : M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Etaient absents excusés : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M. HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean.

Délibération portant élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. AIGUESPARSE Cédric ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a accepté.

LA SEANCE ETANT OUVERTE,

Vu le code des marchés publics,

Vu les élections en date du 28/06/2020 et 04/07/2020,

La composition de la Commission d'Appels d'Offres est déterminée par l'article 22 du code des marchés publics.

Elle comprend pour les communes de plus de 3 500 habitants :

-le Maire

-Cinq membres titulaires, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

-Cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

L'article 22 du code des marchés publics précise que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu, sur la même liste, sans panachage ni ordre préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Outre ces membres, la commission comprend, avec voix consultative :

-le comptable de la collectivité
-le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes,
- des personnalité désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.
-un ou plusieurs membres du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux .
Cette commission devant être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'attribution des sièges à la liste présente au conseil municipal, sera faite ainsi qu'il suit :

Liste unique :

5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants .

Le vote se fait à bulletin secret.

Les candidatures sont pour les cinq membres titulaires :

-M. SEIGNOBOS Jean-Luc
-Mme OLIBE Carole
-Mme LECUREUX Aurore
-M. CAMARA Célestin
-M. AIGUESPARSES Cédric

Les candidatures pour les 5 membres suppléants sont :

-M. FERRARI Fabien
-M. HERAUD Jean-François
-Mme TROISI Valérie
-Mme SCOTTO Fabienne
-Mme PRUNET Sophie

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins dans l'urne : 27
-nombre de bulletins blancs, nuls : 00
-nombre de suffrages exprimés : 27

Les membres titulaires sont :

**-M. SEIGNOBOS Jean-Luc
-Mme OLIBE Carole
-Mme LECUREUX Aurore
-M. CAMARA Célestin
-M. AIGUESPARSES Cédric**

Les membres suppléants sont :

**-M. FERRARI Fabien
-M. HERAUD Jean-François
-Mme TROISI Valérie
-Mme SCOTTO Fabienne
-Mme PRUNET Sophie**

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Fernand BRUN
Maire de PIGNANS.

